

M. Smith ajoute de nouveaux arguments à la thèse de l'utilité historique que présentent les actes des notaires, et croit qu'en effet l'impôt était plus élevé autrefois qu'aujourd'hui.

M. de Lagrevol est disposé à croire le contraire; il s'attache à faire comprendre la difficulté de semblables appréciations. M. Dareste partage ce dernier avis ; il croit que l'impôt a été dans une proportion assez constante avec les revenus fonciers a toutes les époques, sauf les oscillations et les inégalités inévitables en pareille matière. Il pense cependant que la richesse générale ayant augmenté, l'impôt a dû s'élever successivement.

M. Ducruet est nommé membre adjoint du Comité.

M. Canat de Chizy présente une note de M. Jules Chevrier, adjoint au maire de Châlons-sur-Saône et membre de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. M. Chevrier annonce que les instruments et premières épreuves de Nicéphore Niepce ont été recueillis et déposés au musée de Chalons, où ils peuvent servir de pièces pour une histoire de la photographie. M. Chevrier exprime le vœu que la ville de Chalons élève une statue à Niepce, le premier auteur d'une invention que d'autres ont seulement perfectionnée après lui.

*Séance du 7 mars 1862.*

M. Debombourg donne lecture d'une note établissant que les impôts en 1755, pour la commune d'Apremont-en-Bugey, étaient plus forts que ceux de l'année 1855. Cette note vient appuyer l'opinion émise par lui dans la séance précédente, que les impôts, avant 1789, étaient plus forts et surtout plus onéreux aux communes, attendu qu'elles ne retiraient presque rien de l'argent qu'elles avaient donné.